

Initiatives ministérielles

mission de la terre entre les générations et au besoin d'une stratégie coopérative entre les différents paliers de gouvernement, le fédéral, le provincial et les municipalités, pour accroître la viabilité de l'agriculture et la valeur ajoutée.

Je souligne de nouveau que le projet de loi C-95 encourage, et j'en félicite le gouvernement, un nouvel esprit de collaboration afin de rassembler toutes nos ressources. C'est la seule manière de sauver l'agriculture du pays.

• (1600)

Nous savons que la Saskatchewan est criblée de dettes et qu'elle doit faire d'énormes paiements pour les rembourser. Comme elle est en situation déficitaire, elle ne peut pas affecter les ressources nécessaires à l'agriculture.

Le gouvernement fédéral est confronté à une situation semblable, voire encore plus grave à certains égards. Il est temps que ces ressources des gouvernements fédéral et provinciaux, qui se font rares, soient consacrées à l'agriculture et soient utilisées plus sagement. Au lieu de se livrer à des jeux politiques, le gouvernement doit enfin rassembler ces ressources pour que le secteur de l'agriculture puisse en profiter le plus possible. J'espère qu'une nouvelle politique verra le jour. Le secteur agricole en a bien besoin.

Nous avons formulé quelques objections contre le projet de loi C-95 et le porte-parole de notre parti pour l'agriculture a présenté quelques propositions d'amendement. Cependant, le gouvernement ne les a pas trouvées acceptables. Nous sommes d'avis aussi que la Société du crédit agricole n'est qu'une partie de la solution. Elle ne règle pas tous les problèmes, seulement une partie. Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent prendre d'autres mesures pour régler les problèmes.

En général, nous sommes satisfaits du projet de loi C-95. Nous estimons qu'il est un pas dans la bonne direction. Nous allons donc l'appuyer dans l'ensemble.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir à nouveau exprimer mon opinion sur le projet de loi C-95, Loi prorogeant la Société du crédit agricole et abrogeant certaines lois en conséquence. Nous avons consacré aujourd'hui beaucoup de temps à l'étude de ce projet de loi à l'étape du rapport et à l'étape de la troisième lecture.

À ce stade-ci, je me contenterai de quelques commentaires brefs en guise de conclusion. D'autres députés l'ont dit avant moi, le projet de loi laisse énormément de latitude. Lorsque je m'entretiens avec des électeurs de la circonscription de Prince Edward—Hastings, je leur rappelle souvent que beaucoup des mesures et des projets de loi que nous adoptons à la Chambre des communes laissent beaucoup de latitude, ce qui veut dire que si l'orientation que nous voulons donner est suivie comme nous l'espérons, on peut obtenir des résultats positifs.

Je rappelle aux Canadiens—mais peut-être est-ce inutile—qu'il n'en est pas toujours ainsi. Il se peut que les intentions soient très bonnes, mais il faut aussi compter sur la bonne volonté de ceux qui rédigent les règlements et les appliquent après l'adoption des lois. Ce sont les règlements qui tiennent lieu de rouages et font marcher les choses.

Le projet de loi à l'étude est fondamentalement un bon projet de loi pour le secteur agro-alimentaire. Il y est d'abord et avant tout question—Dieu merci après l'amendement accepté plus tôt aujourd'hui par le gouvernement—du rôle de la Société du crédit agricole envers les fermes familiales et les petites et moyennes entreprises des régions rurales du Canada. Cela est maintenant plus clair dans le projet de loi que ça l'était il y a quelques heures. Je tiens à remercier le gouvernement d'avoir accepté cet amendement. C'était un pas en avant.

Le projet de loi a d'autres éléments positifs. Ainsi, ceux qui louent des biens, mais ne possèdent pas de terres agricoles, pourront dorénavant obtenir des fonds de la Société du crédit agricole. Autrefois, ces locataires n'avaient pas accès aux services et aux prêts de la société. Ils n'avaient pas droit aux prêts. De plus, le projet de loi donne à la Société du crédit agricole le pouvoir de prêter de l'argent ou de garantir des prêts aux agriculteurs ou groupes d'agriculteurs pour l'exploitation d'une entreprise agricole ou pour les activités liées à cette exploitation. De cette façon, on peut espérer que les installations à valeur ajoutée se multiplieront dans les régions rurales du Canada.

• (1605)

J'ai déjà dit à la Chambre aujourd'hui, et j'espère que j'ai été clair, que l'une des choses dont les régions rurales du Canada ont le plus besoin, à l'heure actuelle, ce sont de meilleures installations. Nous avons bien réussi, par le passé, avec la vente de nos produits bruts, et même avec la vente à l'exportation, mais nous devons maintenant avoir la possibilité et les moyens de transformer et d'exploiter ces produits bruts, qu'il s'agisse de blé, de boeuf,